

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUIN 2020

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

(Code général des collectivités territoriales, article L2121-25)

Présidence de M. François Zocchetto, Président

Le lundi huit juin deux mille vingt, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le deux juin deux mille vingt, comme le prévoit l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de M. François Zocchetto, Président.

Étaient présents

Sébastien Destais, Christian Lefort, Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard, François Berrou, Damien Richard, , Jean-Louis Deulofeu, Loïc Broussey (jusqu'à 21 h 00), Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Isabelle Fougeray, Jérôme Allaire (jusqu'à 21 h 23), Annette Chesnel, Nicole Bouillon, Nicolas Deulofeu, Hervé Lhotellier, François Zocchetto, Xavier Dubourg (à partir de 19 h 15), Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, Jean-Jacques Perrin, Danielle Jacoviac, Jacques Phelippot, Alain Guinoiseau (jusqu'à 21 h 23), Sophie Lefort, Florence Quentin, Didier Pillon, Sophie Dirson, Martine Chalot, Marie-Hélène Paty (à partir de 19 h 25 et jusqu'à 20 h 25), Bruno Maurin, Stéphanie Hibon-Arthuis, Georges Poirier, Isabelle Beaudoin, Claude Gourvil, Patrice Aubry, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois (à partir de 19 h 15), André Delefosse, Gérard Travers, Vincent Paillard (jusqu'à 20 h 51), Mickaël Marquet, Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Corinne Segretain, Pierre Besançon, Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 41).

Autres membres du bureau communautaires présents

Denis Mouchel, Michel Peigner, Jean-Marc Bouhours, Alain Boisbouvier, Jean Brault (à partir de 20 h 08 et jusqu'à 21 h 00) et Michel Fortuné.

Étaient absents ou excusés

Philippe Vallin, Jean-François Germerie, Jean-Christophe Gruau et Michel Paillard.

Autre membre du bureau communautaire absent

Daniel Guérin,

Étaient représentés

Hanan Boubarka a donné pouvoir à Florence Quentin, Alexandre Lanoë a donné pouvoir à François Zocchetto, Béatrice Mottier a donné pouvoir à Jean-Jacques Perrin, Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière, Jean-Pierre Fouquet a donné pouvoir à Danielle Jacoviac, Philippe Habault a donné pouvoir à Xavier Dubourg, Bruno de Lavenère-Lussan a donné pouvoir à Didier Pillon, Catherine Romagné a donné pouvoir à Claude Gourvil, Quentin Maujeul a donné pouvoir à Isabelle Beaudouin, Pascale Cupif a donné pouvoir à Georges Poirier.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Sophie Dirson et Nicolas Deulofeu ont été désignés pour occuper les fonctions de secrétaires de séance lors de cette réunion.

042/2020 – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2019

Le Conseil communautaire statue :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- sur l'exécution du budget 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion de la communauté d'agglomération de Laval dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

043/2020 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – APPROBATION

Le compte administratif 2019 de la communauté d'agglomération de Laval est approuvé.

Les résultats sont arrêtés tels que résumés ci-après :

BUDGET CONSOLIDÉ

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	135 105 882,46 €	146 789 159,24 €	11 683 276,78 €
Reprise résultat antérieur	588 033,97 €	10 186 465,87 €	9 598 431,90 €
			0,00 €
Reste à réaliser	1 913 088,79 €	933 883,15 €	-979 205,64 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	60 072 726,79 €	64 918 870,26 €	4 846 143,47 €
Reprise résultat antérieur	6 849 704,30 €	6 230 683,55 €	-619 020,75 €
Reste à réaliser	11 840 365,74 €	6 940 269,00 €	-4 900 096,74 €

		RÉSULTAT CUMULÉ	19 629 529,02 €
--	--	------------------------	------------------------

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	61 098 774,01 €	66 800 318,61 €	5 701 544,60 €
Reprise résultat antérieur		6 092 803,43 €	6 092 803,43 €
Reste à réaliser	839 159,06 €	846 863,15 €	7 704,09 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	14 813 105,01 €	18 013 693,33 €	3 200 588,32 €
Reprise résultat antérieur	4 346 408,92 €		-4 346 408,92 €
			0
Reste à réaliser	5 728 278,18 €	4 106 271,39 €	-1 622 006,79 €

		TOTAL BUDGET	9 034 224,73 €
--	--	---------------------	-----------------------

BUDGET ANNEXE TERRAINS

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	15 775 908,70 €	15 837 212,24 €	61 303,54 €
Reprise résultat antérieur	539 772,63 €		-539 772,63 €
			0
Reste à réaliser	98 510,32 €		-98 510,32 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	15 895 995,35 €	14 719 119,75 €	-1 176 875,60 €
Reprise résultat antérieur	1 611 548,10 €		-1 611 548,10 €
Reste à réaliser			

		TOTAL BUDGET	- 3 365 403,11 €
--	--	---------------------	-------------------------

BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	1 523 668,89 €	1 535 048,81 €	11 379,92 €
Reprise résultat antérieur			
			0
Reste à réaliser			

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	1 064 149,39 €	1 212 439,08 €	148 289,69 €
Reprise résultat antérieur	26 640,74 €		-26 640,74 €
			0
Reste à réaliser	201 204,44 €	11 500,00 €	-189 704,44 €

		TOTAL BUDGET	-56 675,57 €
--	--	---------------------	---------------------

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	14 495 579,72 €	14 496 331,27 €	751,55 €
Reprise résultat antérieur			
			0
Reste à réaliser	293 338,40 €	0,00 €	-293 338,40 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	2 158 921,34 €	1 377 522,60 €	-781 398,74 €
Reprise résultat antérieur	291 641,05 €		-291 641,05 €
			0
Reste à réaliser	592 016,79 €	1 316 466,78 €	724 449,99 €

		TOTAL BUDGET	-641 176,65 €€
--	--	---------------------	-----------------------

BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	10 781 404,36 €	11 442 131,30 €	660 726,94 €
Reprise résultat antérieur		895 636,20 €	895 636,20 €
Reste à réaliser	5 582,64 €	0,00 €	-5 582,64 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	1 103 315,60 €	1 663 970,12 €	560 654,52 €
Reprise résultat antérieur		447 619,52 €	447 619,52 €
Reste à réaliser	2 795 767,72 €	57 458,00 €	-2 738 309,72 €

		TOTAL BUDGET	-179 255,18 €
--	--	---------------------	----------------------

BUDGET ANNEXE CITÉ RÉALITÉ VIRTUELLE

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	904 921,97 €	1 229 002,67 €	324 080,70 €
Reprise résultat antérieur		300 918,62 €	300 918,62 €
Reste à réaliser			

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	540 597,37 €	216 962,00 €	-323 635,37 €
Reprise résultat antérieur		682 751,22 €	682 751,22 €
Reste à réaliser	160 944,62 €		-160 944,62 €

		TOTAL BUDGET	823 170,55 €
--	--	---------------------	---------------------

BUDGET ANNEXE PARC DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	15 576 052,03 €	15 574 294,80 €	-1 757,23 €
Reprise résultat antérieur	1 944,87 €		-1 944,87 €
Reste à réaliser	517 987,57 €		-517 987,57 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	15 625 623,88 €	16 513 486,73 €	887 862,85 €
Reprise résultat antérieur		1 615 006,19 €	1 615 006,19 €
Reste à réaliser		1 411 111,83 €	1 411 111,83 €

		TOTAL BUDGET	3 392 291,20 €
--	--	---------------------	-----------------------

BUDGET ANNEXE EAU REGIE CA LAVAL

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	7 013 413,77 €	8 624 405,95 €	1 610 992,18 €
Reprise résultat antérieur		2 140 449,15 €	2 140 449,15 €
Reste à réaliser	15 747,29 €		-15 747,29 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	1 815 495,92 €	1 745 965,07 €	-69 530,85 €
Reprise résultat antérieur		577 087,33 €	577 087,33 €
Reste à réaliser	744 975,40 €		-744 975,40 €

		TOTAL BUDGET	3 498 275,12 €
--	--	---------------------	-----------------------

BUDGET ANNEXE EAU DSP CA LAVAL

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	610 807,61 €	947 549,73 €	336 742,12 €
Reprise résultat antérieur			
Reste à réaliser			

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	1 500 465,35 €	2 106 154,01 €	605 688,66 €
Reprise résultat antérieur		137 231,83 €	137 231,83 €
Reste à réaliser	247 892,56 €		-247 892,56 €

		TOTAL BUDGET	831 770,05 €
--	--	---------------------	---------------------

BUDGET ANNEXE ASST REGIE CA LAVAL

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	6 104 797,97 €	8 980 419,75 €	2 875 621,78 €
Reprise résultat antérieur			
Reste à réaliser	20 447,01 €		-20 447,01 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	4 383 166,94 €	5 192 481,29 €	809 314,35 €
Reprise résultat antérieur	570 179,39 €		-570 179,39 €
Reste à réaliser	807 248,00 €		-807 248,00 €

		TOTAL BUDGET	2 287 061,73 €
--	--	---------------------	-----------------------

BUDGET ANNEXE ASST DSP CA LAVAL

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	321 520,44 €	348 308,34 €	26 787,90 €
Reprise résultat antérieur		152 923,21 €	152 923,21 €
Reste à réaliser			

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	520 841,94 €	577 452,97 €	56 611,03 €
Reprise résultat antérieur		14 111,55 €	14 111,55 €
Reste à réaliser	52 307,95 €		-52 307,95 €

		TOTAL BUDGET	198 125,74 €
--	--	---------------------	---------------------

BUDGET ANNEXE PLATEFORME SAINT-BERTHEVIN

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	34 006,58 €	113 844,00 €	79 837,42 €
Reprise résultat antérieur		161 554,37 €	161 554,37 €
Reste à réaliser			

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	166 935,14 €	1 029 447,00 €	862 511,86 €
Reprise résultat antérieur		2 437 034,88 €	2 437 034,88 €
Reste à réaliser	252 025,00 €		-252 025,00 €

		TOTAL BUDGET	3 288 913,53 €
--	--	---------------------	-----------------------

BUDGET ANNEXE ZA LOIRON

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	4 713,22 €		-4 713,22 €
Reprise résultat antérieur	46 316,47 €		-46 316,47 €
Reste à réaliser	122 316,50 €	87 020,00 €	-35 296,50 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice			0,00 €
Reprise résultat antérieur	3 286,10 €		-3 286,10 €
Reste à réaliser	247 769,90 €		-247 769,90 €

		TOTAL BUDGET	- 337 382,19 €
--	--	---------------------	-----------------------

BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS LOIRON

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	860 313,19 €	860 291,77 €	-21,42 €
Reprise résultat antérieur		442 180,89 €	442 180,89 €
Reste à réaliser			

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	484 113,56 €	550 176,31 €	66 062,75 €
Reprise résultat antérieur		319 841,03 €	319 841,03 €
Reste à réaliser	9 935,18 €	37 461,00 €	27 525,82 €

		TOTAL BUDGET	855 589,07 €
--	--	---------------------	---------------------

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

François Zocchetto, président dont le compte administratif est débattu, s'étant retiré de l'enceinte du conseil, le compte administratif est adopté à la majorité des suffrages exprimés, un conseiller communautaire s'étant abstenu (Gérard Travers) et six conseillers communautaires ayant voté contre (Claude Gourvil, Isabelle Beaudoin, Georges Poirier).

044/2020 – PRIME EXCEPTIONNELLE LIÉE À LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Le conseil communautaire approuve l'attribution d'une prime exceptionnelle liée à la crise sanitaire Covid-19.

Cette prime sera attribuée aux agents concernés, quel que soit leur statut (titulaire, stagiaire, contractuel de droit public ou contractuel de droit privé) dans les conditions suivantes :

- niveau 1 : pour les agents présents sur le terrain, en contact direct avec du public ou exposés au risque Covid-19 sur l'espace public : prime de 1 000€ proratisée selon le temps de présence sur site entre le 17 mars 2020 et le 10 mai 2020 inclus,
- niveau 2 :
 - 2-1 : pour les agents présents physiquement mais n'ayant pas été en contact avec le public ou au risque Covid-19 sur l'espace public : prime de 500 € proratisée selon le temps de présence sur site entre le 17 mars 2020 et le 10 mai 2020 inclus.
 - 2-2 : pour les agents ayant connu un surcroît de travail significatif lié à la crise sanitaire sur la totalité de la période du 17 mars 2020 au 10 mai 2020 inclus : prime de 500 €.

Pour le niveau 1 et le niveau 2-1, l'agent devra être présent, sur demande de l'administration, au moins 5 jours, consécutifs ou discontinus, entre le 17 mars et le 10 mai 2020 inclus.

Les agents qui continuent d'assurer un renfort à compter du 11 mai 2020 dans les services mobilisés par cette crise percevront une prime exceptionnelle dans les mêmes conditions que ceux du niveau 1.

La prime sera versée :

- en une seule fois, sur la paye de juin 2020, pour chaque agent concerné,
- chaque mois suivant le planning effectué pour les agents qui continuent à compter du 11 mai 2020 de renforcer les services mobilisés.

Cette prime est défiscalisée et exonérée de contributions et cotisations sociales et son montant maximum est de 1000 €.

Le crédit global à retenir pour cette prime est effectué sur la base des effectifs mobilisés pendant cette crise sanitaire.

La dépense résultant de cette prime sera prélevée sur les crédits inscrits annuellement aux budgets concernés de la collectivité.

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité, douze conseillers communautaires s'étant abstenus (Pierre Besançon, Yannick Borde, Anne-Marie Janvier, Anthony Roullier, Christelle Alexandre, Mickaël Marquet, Corinne Segretain, Jean-Marc Coignard, Jean-Pierre Thiot, David Cardoso, Jérôme Allaire, Christian Lefort).

045/2020 – MESURE DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE– ANNULATION DE LOYERS LIÉS AU TOURISME

Les loyers des bâtiments liés au tourisme propriété de Laval Agglomération sont annulés selon le tableau ci-dessous :

Communes	Site	Bénéficiaires	Période	Objet	Montant H.T annulé
Laval	Halte Fluviale	M. Régnier La Corévatine	mi-mars à fin juin	convention d'occupation et d'exploitation du 8 mars 2019	438
Entrammes	Halte Fluviale	Ar'nautik	mars à mai	Bail dérogatoire du 23 décembre 2019	600

Les titres de recettes correspondant ne seront pas émis à l'encontre des bénéficiaires.

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

046/2020 – MESURE DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE– ANNULATION DE LOYERS LIÉS AU SPORT

Les loyers des bâtiments économiques liés au tourisme propriété de Laval Agglomération sont annulés selon le tableau ci-dessous :

Commune	Site	Bénéficiaires	Période	Objet	Montant H.T annulé
Changé	Golf	Resto Le Green	mi-mars à fin juin	Bail commercial du 26 janvier 2017	12 721
Laval	Stade Le Bas-ser	Stade Lavallois MFC	mi-mars à fin juin	Convention d'occupation du 2 septembre 2019	10 693
Laval	Plaine des Gandonnières	Stade Lavallois MFC	mi-mars à fin juin	Bail commercial du 31 mai 2013	5 961

Les titres de recettes correspondant ne seront pas émis à l'encontre des bénéficiaires.

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, deux conseillers communautaires ayant voté contre (André Delefosse et Anthony Roullier) et un conseiller communal s'étant abstenu (Gwénaél Poisson).

047/2020 – CONSERVATOIRE LAVAL AGGLOMÉRATION – DÉGRÈVEMENT PARTIEL DE LA COTISATION 2019 - 2020

Le Conseil communal approuve le remboursement partiel, à titre exceptionnel, de 16 % du montant de la cotisation annuelle aux familles pour un montant total s'élevant à 73 642 €.

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité, deux conseillers communautaires s'étant abstenus (André Delefosse et Jean-Marc Coignard).

048/2020 – APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE ET LAVAL AGGLOMÉRATION RELATIVE À LA CRÉATION D'UN VOLET SPÉCIFIQUE ET COMPLÉMENTAIRE DU FONDS TERRITORIAL RÉSILIENCE POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE LA PANDÉMIE LIÉE AU COVID-19 – ABROGATION DE LA CONVENTION APPROUVÉE LORS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2020

Laval Agglomération décide d'abroger l'article 3 de la délibération n° 39 / 2020 du Conseil communal du 11 mai 2020 approuvant la convention avec la Région.

Les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et Laval Agglomération figurant en annexe sont approuvés.

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

049/2020 – ÉQUIPEMENTS CULTURELS – DÉCLARATION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Sont déclarés d'intérêt communautaire, au titre de la compétence "construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :

- o Le Théâtre de Laval,
- o Le Théâtre des 3 Chênes,
- o La Salle de spectacle du 6par4.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

050/2020 – CRÉATION DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE DE LAVAL (BOURNY) –MODIFICATION DE SON IMPLANTATION

Le Conseil communautaire approuve le changement d'implantation du terrain synthétique de football à créer à Laval (Bourny).

Le surcoût sera réparti selon les règles préalablement définies par délibération entre la ville de Laval, Laval Agglomération et le Conseil départemental de la Mayenne.

Il n'aura aucun impact sur les participations prévisionnelles des communes de Saint-Berthevin et de L'Huisserie pour les terrains en cours d'aménagement sur leurs territoires.

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité, un conseiller communautaire s'étant abstenu (Mickaël Marquet).

Affiché le 9 juin 2020

Le Directeur Général des Services,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Lion', is written over a large, horizontal, oval-shaped scribble or stamp.

Benoît LION